



COMPTE-RENDU SEANCE DU 27 JUIN 2019

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 27 juin 2019.

DECIDE A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 23 mai 2019

Cession de locaux - PEP 57

- De céder le bâtiment désigné « Centre Médico-Social » à l'association PEP57 au prix de 160 000€ nets.
- A signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision auprès des services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

Annulation et remplacement DCM 2019-056 Régularisation foncière - Secteur du Bois Carré - 2^{ème} acquisition de parcelles à Monsieur VINCKEL

- D'annuler la Délibération du Conseil Municipal 2019-56 du 23 mai 2019,
- De procéder à la cession des parcelles désignées au prix indiqué ci-dessus,
- De signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision auprès des services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse.

Création d'un tourne-à-gauche - Accès Lotissement du Galgenberg à Bertrange

De signer une convention visant les conditions de réalisation d'un tourne-à-gauche pour l'accès au lotissement du Galgenberg à partir de la route Départementale n°1 entre Guénange et Bertrange. Le département autorisera la commune de Guénange à occuper le domaine public départemental.

Subvention anniversaire - TC Guénange

D'accorder une subvention de 500,00 € dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de l'association Tennis Club de Guénange.

Subvention anniversaire - FC Guénange

D'accorder une subvention de 500,00 € dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de l'association Football Club de Guénange.

Subvention exceptionnelle - Ecole de Musique « Les Arpèges »

De soutenir cette association en accordant une subvention exceptionnelle de 1 750 € représentant la moitié de la dépense.

Tarifs Centre Equestre – Saison 2019-2020

De faire appliquer les tarifs à partir de la prochaine saison sportive :

ADHESION ANNUELLE	+ de 16 ans	ADHERENTS 75 €	GUENANGEOIS 65 €
	- de 16 ans	50 €	44 €
LICENCE FFE 2019	Né(e) en 2000 et avant	36 €	36 €
	Né(e) en 2001 et après	25 €	25 €
CHEVAL		NON ADHERENTS (assurance comprise)	GUENANGEOIS
	Forfait initiation 2 séances	35 €	30€
	Séance de passage	22 €	19 €
	1 séance	18 €	16 €
	Forfait 5 séances	72 €	63 €
	Forfait 10 séances	122 €	105 €
	Forfait 20 séances	224 €	204 €
	Forfait 10 séances propriétaires	92 €	88 €
PONEY		NON ADHERENTS (assurance comprise)	GUENANGEOIS
	Forfait initiation 2 séances	31 €	27 €
	Séance de passage	18 €	16 €
		ADHERENTS	GUENANGEOIS
	1 séance	16 €	14 €
	Forfait 5 séances	60 €	53 €
	Forfait 10 séances « Petits Caïds »	75 €	66 €
	Forfait 10 séances	102 €	88 €
	Forfait 20 séances	189 €	164 €
	Forfait 10 séances propriétaires	78 €	73 €
PENSIONS MENSUELLES	Pension complète cheval/poney C/D	320€/mois	295 €/mois
	Pension complète poney A/B/	265 €/mois	240 €/mois
	Pension club cheval/poney C/D	165 €/mois	150 €/mois
	Pension club poney A/B	135 €/mois	125 €/mois
	Pension journalière	25€/jour	20€/jour
ANNIVERSAIRE AU CLUB	10 enfants et +	13 €/pers	11 €/pers
	9 enfants et -	16 €/pers	13 €/pers
LOCATIONS PONEYS	½ heure	7 €	6 €
REMISE FAMILLE	3 ^{ème} adhérent d'une même famille Remise sur adhésion	- 25 €	- 22 €

Attribution de marché démolition désamiantage – îlot Quartier République

D'attribuer le marché de démolition désamiantage îlot Quartier République à :

3DEST

Lieudit LE BOYER

54385 MANONCOURT EN WOEVRE

Pour un montant de :

53 349 € HT

Attribution de marché exploitation des installations de Génie climatique des bâtiments communaux

D'attribuer le marché d'exploitation des installations de génie climatique, pour une durée de 5 ans du 01 septembre 2019 au 31 août 2024, à :

ENERLOR

12 Rue de la Seille

54320 MAXEVILLE

Avenant n°1 - Maîtrise d'œuvre pour la transformation de l'ancien Lycée Joseph CRESSOT en Groupe scolaire et accueil périscolaire

D'accepter un avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant la transformation de l'ancien lycée en groupe scolaire et accueil périscolaire à Guénange.

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel de travaux engageant le Maître d'œuvre et de définir le forfait définitif de sa rémunération. L'Avant-Projet définitif porte le coût prévisionnel des travaux de 3 200 000,00€ HT à 3 778 000,00€ HT, détaillé comme suit :

Estimatif APD	3 718 000 €HT
Option mobilier cuisine retenue	52 000 €HT
Ajout de 2 TBI	8 000 €HT

Titulaire du marché : DYNAMO Associés (architecte mandataire), SC France, BICOME, BARTHES BUREAU D'ETUDES BOIS, SPC Acoustique.

Montant du Marché de maîtrise d'œuvre :

- Montant du marché initial (mission OPC & EXE complète) : 454 440,00 € HT
- Augmenté de l'avenant n° 1 : 71 672,00 € HT (15,77%)

Intervention Communauté de Communes de l'Arc Mosellan - Enfouissement conteneurs à déchets

De signer ladite convention visant :

- Le transfert de gestion des emprises foncières nécessaires à l'opération « conteneurs enfouis » à la CCAM,
- L'application de cette autorisation dans le temps d'exercice de la compétence « déchets » par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Subvention écoles maternelles - Spectacle

De verser aux trois coopératives scolaires, une subvention de 250 € par école pour l'organisation d'un spectacle au profit des écoles maternelles de la ville, il est proposé au Conseil

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE



Handwritten signature in blue ink over the stamp.